

Etat-civil

Agenda

Un mot du Centre de Secours de Thoard

L'activité communale sur le réseau d'eau et les chemins

Le haut débit numérique, perspective et développement

Par Arrêté n°12-290 et extension 2015 : Arrêté n° 2015-072, la commune du Castellard-Mélan n'est pas retenue comme zone vulnérable aux nitrates

Un site à découvrir ou redécouvrir, le col de Fontbelle et ses environs

## Etat-civil :

*Le Mariage de Françoise FAUDON et Thierry HAMONIC a été célébré le 27 juin 2015*

## Agenda

**Fête des Monges et randonnée des Monges le samedi 25 Juillet à AUZET.**

**selon le planning joint**

**AU DEPART D'AUTHON**  
**N°3 : Randonnée sur deux jours.**  
**Vendredi 24 juillet 2015 :**  
Départ : 7h30 du parking du gîte des Monges  
Acheminement en voiture jusqu'à la Bastide Blanche  
Le Claus par Claupouse, la Laupie, Clot Ginoux, l'Oratoire, la Chanau  
Bivouac au Claus (Auzet)  
Dénivelé positif : 1300 m, dénivelé négatif : 1040 m  
**Samedi 25 juillet 2015 :**  
Randonnée à partir du bivouac  
Public : marcheurs expérimentés  
Avec : Jean Claude SURIAN 06 84 57 50 07  
Jacques JULIEN 06 09 34 53 14  
**Inscription obligatoire auprès de Jean-Claude et Jacques**

## Le Centre de Secours de THOARD intervient efficacement sur le Territoire Communal



### *Habitants du Castellard-Mélan*

*Je suis honoré d'écrire ces quelques mots dans votre bulletin municipal.*

*Quand Monsieur le Maire m'a contacté je n'ai pu qu'accepter sa demande, au nom de tout le personnel du Centre d'Incendie et de Secours de la Vallée des Duyes dont vous faites partie et qui nous recevez si gentiment lors de notre tournée des calendriers ou autres prestations.*

*Je profite de cette occasion et dans le seul but de faire vivre votre Centre de Secours, pour lancer un appel en vue de recrutements éventuels.*

*Je terminerais par un remerciement à votre Maire et son équipe qui nous soutiennent au travers de différentes instances.  
Bon été à tous.*

*Votre dévoué Lieutenant Thierry MAÏSSE, chef de centre.*

## L'activité communale sur le réseau d'eau et les chemins

<p>Marquée par une activité soutenue dans le renouvellement de tronçons de canalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Renouvellement du branchement d'eau communale de la maison ONF à Mélan ainsi que de 40 ml de conduite en acier.</li><li>✓ Remplacement de 40 ml de conduite 110 mm en entrée du hameau Castellard- Le Village</li><li>✓ Démarrage en cours du chantier entre Les Colons et le Haut-Chapus</li><li>✓ 30 ml de canalisation supplémentaires à remplacer dans le secteur de Fontbarrière</li></ul>
<p>Concernant les chemins :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Entretien des chemins de la Combe, du Villard,</li><li>✓ Renforcement et assèchement d'un tronçon au chemin du Villard,</li><li>✓ Préparation du chantier de sécurisation et d'améliorations des parties sensibles du chemin du Villard</li></ul>	
<p>Chemin du Villard</p> 	

### *Un point en matière de haut débit numérique:*

Le syndicat mixte ouvert 04-05 porté par la Région PACA en matière de haut débit a indiqué en juin 2015, les évolutions à venir sur le territoire :

Récemment des points de raccordements à la fibre ont été créés au Chaffaut et à Mirabeau. Une opération similaire est programmée sur Thoard mais ne permettra pas aux abonnés du Castellard-Mélan de bénéficier d'un réel haut-débit (supérieur à 8Méga bits par seconde).

A ce jour sur les 36 abonnements de la commune, 19% d'entre eux ne sont pas éligibles à l'ADSL.

Pour bénéficier du haut débit sur la commune, le directeur du Syndicat Mixte Ouvert 04-05 préconise l'installation d'antenne satellite, le résultat de 4 expériences pilotes qu'il conduit en 04 et 05 nous sera communiqué.

Autre évolution : les opérateurs de téléphonie mobile sont tenus de mettre en œuvre à terme la technologie 4G à Thoard. Il n'a pas été précisé si l'ensemble des abonnés de la commune du Castellard-Mélan aurait alors accès à la 4G qui représenterait une solution minimale d'accès au haut débit, de 2 à 10 Mbits/sec.

# La montée en débit sur le réseau cuivre

La possibilité d'augmenter le débit de l'ADSL sur le réseau en cuivre d'Orange est ouverte aux petits répartiteurs afin que les communes rurales puissent en profiter.

La montée en débit (MeD) sur les réseaux cuivre passe par la création d'un point de raccordement mutualisé (PRM) à proximité des abonnés qui ne bénéficient pas d'un ADSL de qualité. Ce PRM est ouvert à l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet.

## La limite de l'ADSL

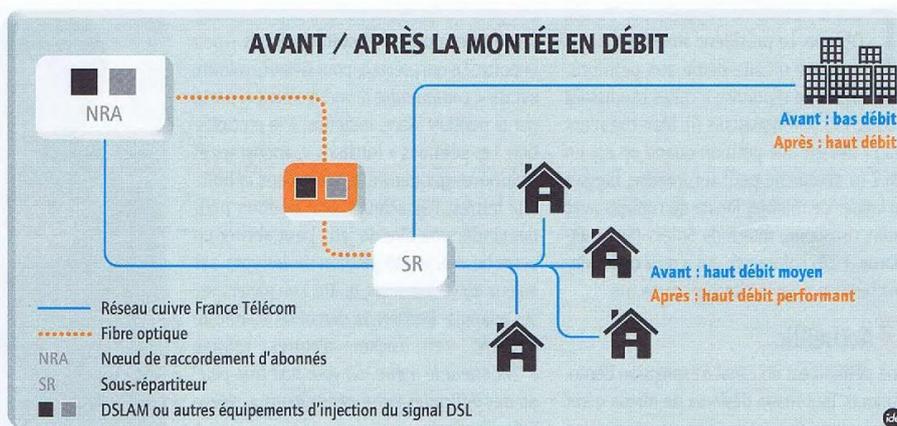
Les technologies xDSL utilisent le réseau téléphonique commuté en cuivre pour acheminer l'internet haut débit. Plus proche est l'abonné du nœud de raccordement (NRA) où sont installés les équipements ADSL des opérateurs (DSLAM), meilleurs sont les débits. La montée en débit consiste à rapprocher les équipements actifs des abonnés en les installant au niveau du sous-répartiteur, en aval du réseau. À l'issue de cette opération, les abonnés les plus proches peuvent bénéficier du VDSL2 (jusqu'à 50 Mb/s) et les plus éloignés pourront utiliser le triple play (internet, téléphone et TV).

## Consulter le SDTAN

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), porté par le département, la région ou un syndicat mixte, définit les zones d'intervention publiques et privées, les technologies à privilégier en fonction des typologies de territoires et la programmation des investissements publics. Un projet de MeD est généralement porté par l'opérateur aménageur qui met en œuvre le SDTAN. Tout projet de MeD doit passer par une consultation de l'entité chargée du SDTAN. L'inscription d'un projet de MeD montée en débit dans le SDTAN est du reste indispensable pour bénéficier de subventions de l'État.

## Absence de projet FTTH

L'offre de montée en débit est régulée par l'Arcep. Elle implique que la collectivité à l'initiative du projet prouve, via une consultation formelle des opérateurs, qu'il n'y a pas de projet de réseau fibre optique à domicile (FTTH)



dans les 36 mois à venir sur la zone concernée. L'opérateur Orange, propriétaire du réseau cuivre, doit ensuite vérifier la faisabilité technique de l'opération, l'objectif étant que 90 % au moins des abonnés disposent de plus de 5 Mb/s. Dans le cas des communes urbaines, au sens de l'Insee, le sous-répartiteur doit compter au moins 50 % de lignes dont le débit est inférieur à 2 Mbit/s pour être éligible. L'opérateur aménageur doit enfin signer une convention de mise à disposition des infrastructures avec Orange.

## D'autres solutions

Les collectivités peuvent opter pour les réseaux hertziens (WiFi, Wimax) ou le satellite. Les opérateurs testent également dans plusieurs villages une technologie de « box 4G ». La box utilise une petite antenne extérieure pour capter la 4G, les utilisateurs se raccordant via une connexion filaire ou WiFi à la box pour bénéficier de débits 30 Mb/s et 60 Mb/s.

### En savoir +

- La montée en débit sur le réseau de cuivre, un guide pratique de l'Arcep à télécharger sur [goo.gl/ZzwKUs](http://goo.gl/ZzwKUs) (2,3 Mo).
- Offre de référence d'Orange pour la création de PRM : [goo.gl/svN5fU](http://goo.gl/svN5fU).

## Éligibilité élargie

La montée en débit sur ADSL est désormais ouverte à des installations de 60 lignes, voire moins ; contre plus de 200 lignes auparavant) avec une grille tarifaire plus progressive. Cette modification devrait permettre de davantage de communes rurales d'en bénéficier. La décision revient à la collectivité chargée du SDTAN qui peut arbitrer en faveur d'autres technologies. Cette extension du périmètre de la montée en débit est à ce jour testée en Haute-Marne, Loire-Atlantique et Lozère.

## Coût et rôle de la commune

Le coût d'un PRM a baissé ces dernières semaines, de nouveaux contrats devraient être disponibles en juin. Il est donc important de se renseigner sur les tarifs pratiqués avant de commander un PRM. La commune peut mettre à disposition du foncier. L'opérateur aménageur finance la partie passive, les opérateurs prenant en charge la partie active. Les fournisseurs d'accès, hors Orange, restent libres de venir y installer, ou non, leurs équipements.

Olivier DEVILLERS

## Informations communautaires :

- Le chantier de réhabilitation de la maison ONF de Basse-Fontbelle a démarré en mai 2015, pour la réalisation d'un écogîte, exploité à terme par la marque Retrouvances d'ONF, en synergie avec les opérations analogues en travaux à Barles, Auzet, Selonnet et Bayons.
- Balisage du chemin de Randonnée de la Route Napoléon sur Le Chaffaut, Mallemoisson et Mirabeau.
- Dans le cadre du Syndicat Mixte des Monges, renouvellement en cours du label UNESCO du Géoparc de Haute-Provence.

# FÊTE DU MASSIF DES MONGES



**Samedi  
25 Juillet 2015**



**AUZET**  
Alpes de Haute Provence

## PROGRAMME DE LA JOURNEE

**Matin**  
Différentes randonnées au départ de Auzet, Le Fanget, Beaudinard, Bayons, Authon, La Robine sur Galabre et Barles  
(descriptif détaillé au verso)

**Midi**  
Rassemblement au Claus  
Pique nique tiré du sac

**15h30**  
Départ à pied pour le village d'Auzet  
Stands sur la place du village

**17h00**  
Concert en l'église d'Auzet  
**LA CHORALE DE LA  
BLANCHE**

**19h30**  
Apéritif dansant sur la place du village d'Auzet  
**PATATES SOUND SYSTEM**

**20h30**  
**Repas produits du terroir sur la place du village d'Auzet**  
(sur réservation)  
• Assiette de hors d'œuvres  
• Soupe d'épeautre (avec charcuterie)  
• Fromages de pays  
• Gâteau au chocolat « maison »  
• Café et ¼ de vin compris

### Tarifs – Réservations

Repas adulte	17€
Repas enfant (-12 ans)	10€

**RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS  
AVANT LE  
MERCREDI 22 JUILLET 2015 12h**

Au Syndicat mixte des Monges  
Tél : 04 92 35 10 09 (8h-12h)  
06 66 78 36 42 (8h-12h)  
Fax : 04 92 35 14 83  
e.Mail : [syndicat.mixte.monges@orange.fr](mailto:syndicat.mixte.monges@orange.fr)

Pour rendre les réservations effectives, adresser le chèque correspondant à l'ordre du « Trésor Public » au syndicat mixte des Monges 04140 BARLES

## Col de Fontbelle



04380 LE CASTELLARD-MELAN

Forêt aménagée du col de Fontbelle. Sentiers découverte et aménagement des torrents de montagne (RTM). Départ de randonnées balisées pour la barre de Géruen, la grotte Saint Vincent, la montagne de Mélan.



### Route départementale 3 (Alpes-de-Haute-Provence)

La route départementale 3, abrégée en RD 3 ou D 3, est une des Routes des Alpes-de-Haute-Provence, qui relie Sisteron à Digne-les-Bains.

Tracé de Sisteron à Digne-les-Bains [\[modifier\]](#) [\[modifier le code\]](#)

- Sisteron
- Entrepierres
- Saint-Geniez
- Authon
- Col de Fontbelle, commune du Castellard-Melan
- Col de l'Hysope, commune du Castellard-Melan
- Le Castellard-Melan
- Thoard
- Champtercier
- Les Augiers, commune de Digne-les-Bains
- Digne-les-Bains

Route départementale 3	
D 3	
Caractéristiques	
Longueur	52 km
Direction	Ouest/Sud
Extrémité ouest	Sisteron
Intersections	<b>D951</b> à Sisteron <b>D17</b> à Le Castellard-Melan <b>D17</b> à Thoard <b>D117</b> à Thoard <b>N85</b> à Digne-les-Bains
Extrémité est	Digne-les-Bains
Villes principales	Sisteron, Digne-les-Bains
Territoire traversé	
1 région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
1 département	Alpes-de-Haute-Provence
<small>modifier</small>	



Portail de la route



Portail des transports



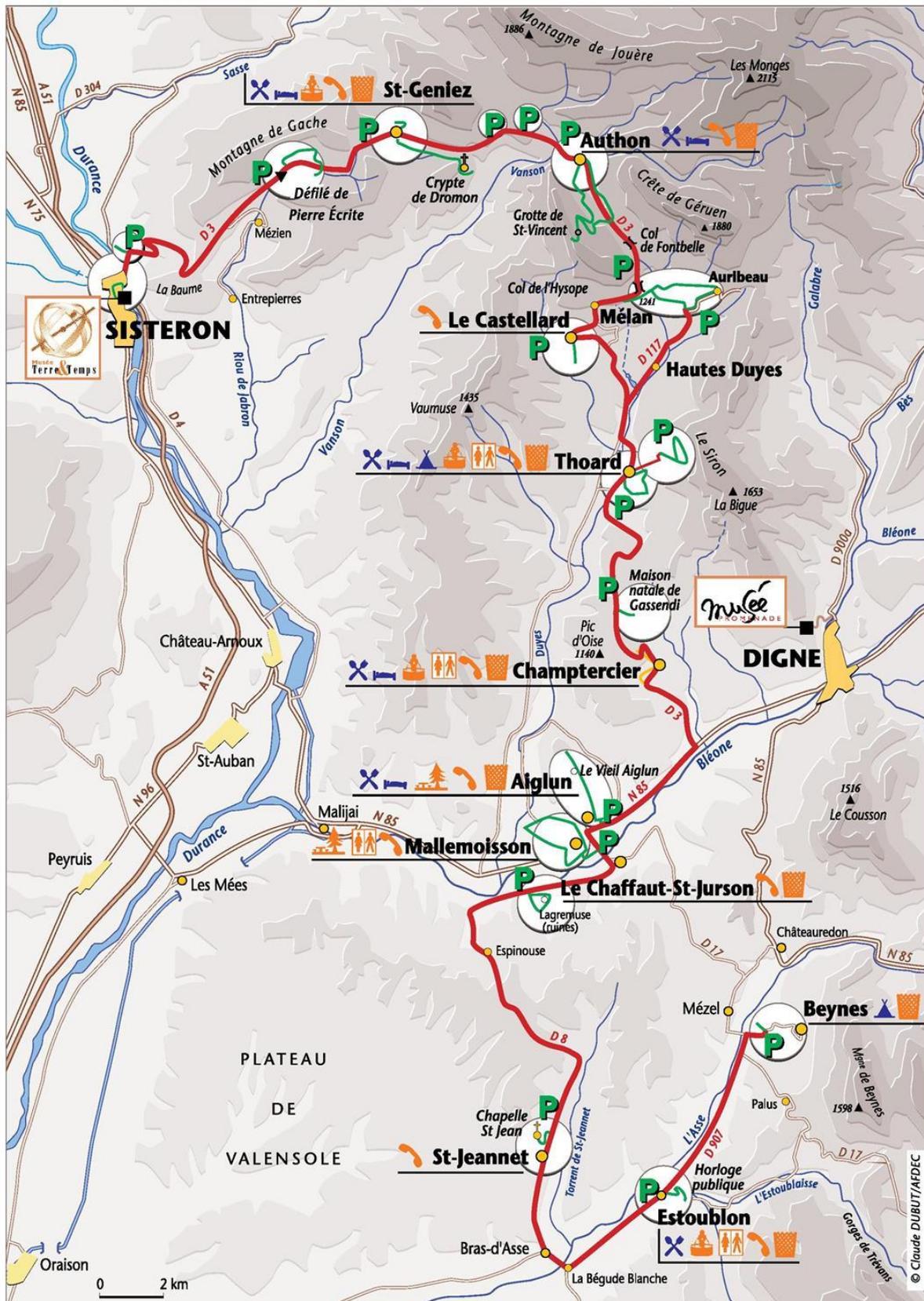
Portail des Alpes-de-Haute-Provence

Catégories : [Route départementale des Alpes-de-Haute-Provence](#) | [Route de montagne](#) | [\[+\]](#) [Route fermée en hiver de Mélan à Authon du 30 novembre au 15 mars](#)



## Pour venir de Digne ou de Sisteron

par la Route du Temps, équipée et labellisée sous la conduite de la Réserve Géologique de Haute Provence  
Géoparc de Haute-Provence, label descerné par l'UNESCO.



Plusieurs itinéraires de randonnées thématiques et familiales au départ du col de Fontbelle,

Pour les randonneurs :

- la crête de la Barre de Gérüen Alt 1880 m, 4-5h AR au départ du col de Fontbelle, Alt 1306 m ,
- La grotte St Vincent, la crête de la montagne de Mélan, la Grande Aiguille 1728 m, 4h AR au départ du col de Fontbelle ou de Mélan, 5h AR

